

# Plan Communal de Mobilité – phase 3 – plan d’actions

## Commune d’Andenne



VILLE D’ANDENNE



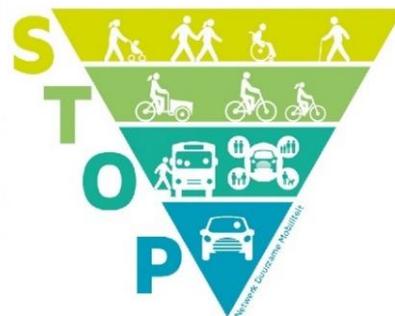
### Introduction

La troisième et dernière phase du Plan Communal d’Andenne - document de planification et d’orientation pour la mobilité de demain - est finalisée. La Commune d’Andenne, en association avec la Région wallonne, et ses partenaires locaux, souhaite améliorer les conditions de déplacement et la sécurité de l’ensemble des habitants et visiteurs de la commune, tout en encourageant l’usage des modes de transport durables.

### Qu’est-ce que le plan d’actions ?

La phase 3 du PCM définit les **actions concrètes** à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés en phase 2. Chaque intervention y est décrite en identifiant les objectifs, les acteurs concernés, le degré de priorité et la temporalité.

Les propositions de la phase 3 résultent également des réflexions émises pendant des réunions de travail du Comité Technique regroupant des représentants de divers organismes (services de la Commune, SPW-MI, TEC, Zone de Police, Atingo, Avello, Tous-à-Pied, MobilEsem...).



### **Le PCM et vous**

La population est cordialement invitée à prendre connaissance des propositions et à émettre ses avis dans le cadre de l’enquête publique qui se déroulera du 1<sup>er</sup> octobre au 15 novembre.

Une séance d’information est organisée afin de présenter les mesures envisagées par le PCM. Elle se déroulera le **vendredi 10 octobre (heure et lieu à définir)**

### Qu’allez-vous trouver dans le plan d’actions ?

Sur base des observations et remarques collectées ainsi que des analyses effectuées, le Collège Communal a identifié les objectifs devant faire l’objet d’une traduction concrète au sein du plan d’actions. Celui-ci regroupe :

- **Des propositions de développement et sécurisation des différents réseaux de déplacement (piétons, cyclables, en voiture, etc.) ;**
- **Des actions concrètes, telles que des propositions d’aménagement de voiries, d’espace public ou de carrefours ;**
- **Des mesures relatives à la gestion des déposes et reprises scolaires pour éviter les conflits modaux ;**
- **Des mesures de sensibilisation et information sur les nouvelles manières de se déplacer – intermodalité.**

**Ce plan n’est pas un aboutissement, mais plutôt le point de départ d’une dynamique permanente d’organisation et d’évaluation de la politique à suivre en matière de déplacements.**

Le PCM est un document d’orientation stratégique. Dès lors, le plan d’actions n’est pas contraignant. Il constitue une **feuille de route** fournissant une vue d’ensemble concernant l’évolution désirée de la mobilité et des déplacements au sein de la commune pour les 10-12 ans à venir.

Les aménagements proposés devront encore être affinés, discutés avec les riverains ainsi qu’avec d’autres acteurs locaux.

Le PCM est l’occasion d’optimiser les déplacements de tout un chacun sur le territoire d’Andenne et de favoriser un usage équilibré de tous les modes de déplacement en essayant tant que faire se peut, de valoriser les alternatives à la voiture individuelle (transport en commun, vélo, marche).  
**ENCOURAGER LES MODES ACTIFS COMME UNE ALTERNATIVE A LA VOITURE POUR CERTAINS DEPLACEMENTS**

# Plan Communal de Mobilité – phase 3 – plan d’actions

## Commune d’Andenne

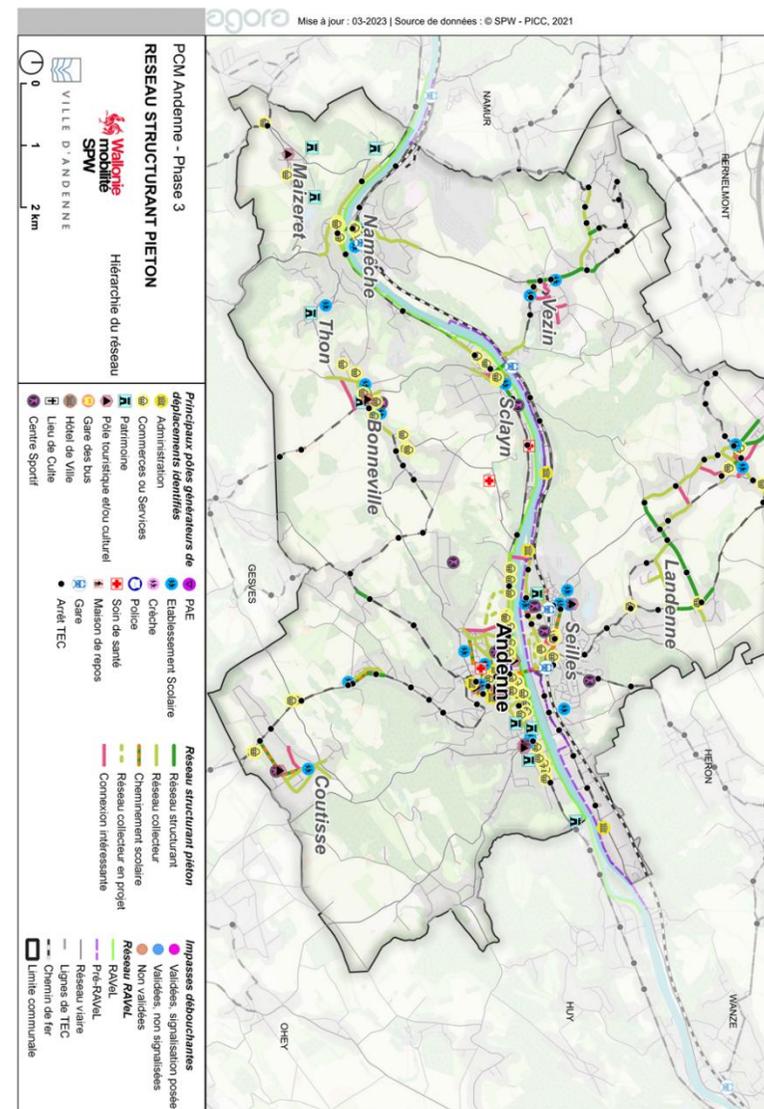


VILLE D'ANDENNE



### En faveur des piétons

- ✗ Garantir l’accessibilité aux PMR avec des dispositifs de guidance (passages piétons) ;
- ✗ Renforcer l’accessibilité des PMR sur l’ensemble des trottoirs ;
- ✗ Améliorer la circulation piétonne dans les zones dépourvues de trottoirs ;
- ✗ Marquer précisément la limite entre espace public et privé pour assurer les cheminements piétons sécurisés ;
- ✗ Aux abords des pôles stratégiques, rehausser les bordures pour dissuader les automobilistes de stationner sur les trottoirs ;
- ✗ Mettre en place un réseau de voiries à 30 km/h aux abords des écoles et des zones résidentielles à l’échelle des cœurs de village ;
- ✗ Créer une signalétique piétonne pour relier les pôles majeurs aux réseaux cyclables et piétons et aux parkings plus éloignés ;
- ✗ Le PCM se propose de créer des aménagements de façade à façade pour partager l’espace public où le piéton est prioritaire ;
- ✗ Motiver les habitants à stationner aux bons endroits et parcourir les 100-200 derniers mètres à pied ;
- ✗ Améliorer le cadre de vie pour valoriser la marche à pied ;
- ✗ Motiver les familles à se rendre à pied à l’école pour les courtes distances et sécuriser ces cheminements.



# Plan Communal de Mobilité – phase 3 – plan d’actions

## Commune d’Andenne



VILLE D'ANDENNE



### En faveur des cyclistes

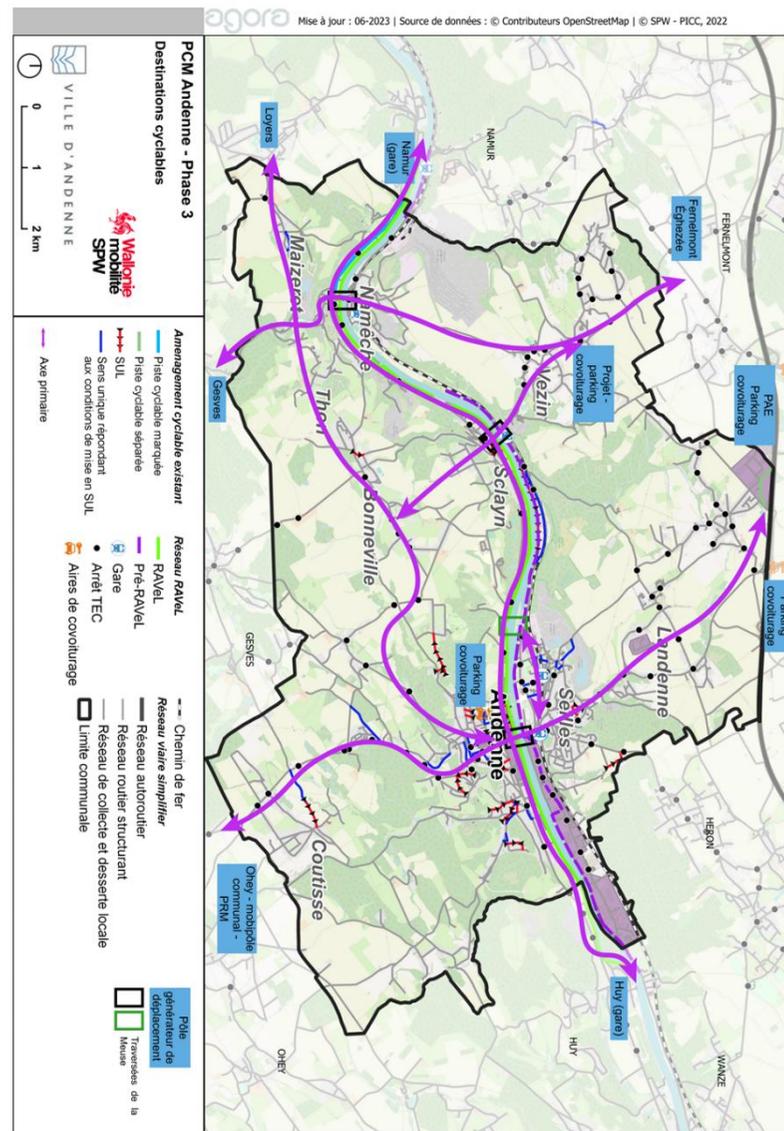
- ✓ Mettre en place un réseau cyclable ;
- ✓ Imbriquer les différents niveaux de réseau cyclable pour qu'ils puissent répondre à leurs rôles spécifiques ;
- ✓ Coordonner les réseaux entre communes ;
- ✓ Signaler les itinéraires cyclables pour diriger les cyclistes sur le réseau structurant qui est le plus direct et sécurisé. ;
- ✓ Motiver les usagers à utiliser le vélo au vu des distances à parcourir ;
- ✓ Aménager et sécuriser le réseau structurant cyclable selon les 2 derniers critères du CRASC (Cohérence, Rapidité, Agrément, **Sécurité, Confort**) destiné aux déplacements quotidiens. ;
- ✓ Le critère **agrément** intervient plus dans le cadre des balades de loisirs. Pour rappel, le PCM se préoccupe principalement des déplacements au quotidien. ;
- ✓ Remettre aux normes les infrastructures cyclables existantes et homogénéiser les infrastructures sur le territoire supracommunal en fonction des gabarits des voiries.



### OPTIMISER L'OFFRE EN TRANSPORTS EN COMMUN

#### Concernant les trains

- ✗ Mettre en cohérence les horaires TEC avec les horaires ferroviaires (notamment dans les OCBM avec l'AOT) ;
- ✗ Il faut réaliser la transition de la gare ferroviaire classique à un pôle multimodal, de service et intelligent. On parle alors de Mobipôle ;
- ✗ La gare doit être un lieu privilégié qui permet le transfert vers différents autres services de mobilité ou différents modes de transport pour finaliser le parcours de l'utilisateur jusqu'au dernier kilomètre.





#### Concernant les bus

- ✓ Faciliter le rabattement des modes actifs aux arrêts TEC principaux (au moins un arrêt par village de la commune) ;
- ✓ Améliorer les correspondances (révision du réseau TEC). Prioriser les arrêts de bus à aménager ;
- ✓ Participer et s’investir dans les stratégies mises en place dans les bassins de mobilités (OCBM) ;
- ✓ Promouvoir le transport en commun pour les déplacements au quotidien ;
- ✓ Bien aménager les arrêts pour améliorer le confort des temps d’attente ;

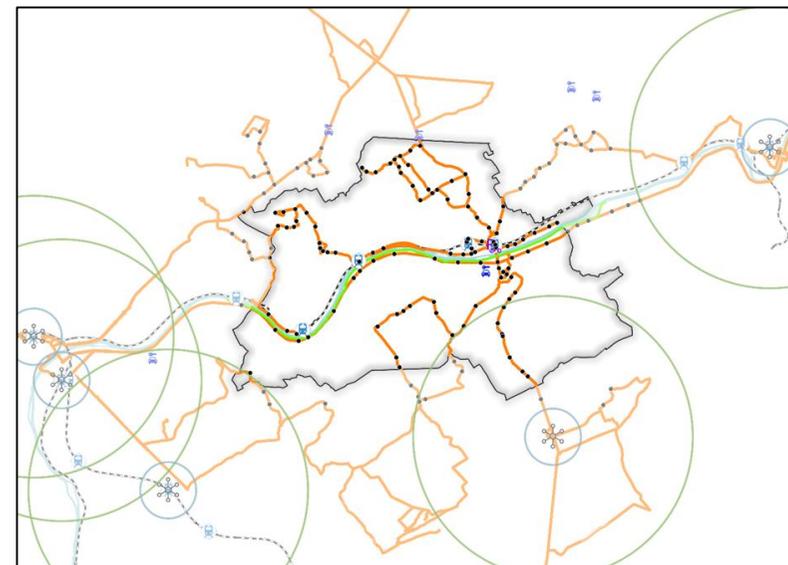
#### **GERER ET PREVOIR L’EVOLUTION DE LA MOBILITE RELATIVE AU DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

##### Gérer le trafic routier

- ✗ Maitriser le réseau viaire dans son ensemble afin d’éviter le trafic indésiré dans les quartiers résidentiels et permettre la cohabitation entre tous les modes ;
- ✗ Adapter le gabarit des voiries à leur fonction désirée ;
- ✗ Encourager la pratique des modes actifs pour les courts déplacements.

##### Gérer la signalétique routière

- ✗ Ré actualiser la signalétique aux abords des axes routiers majeurs pour permettre une meilleure compréhension du territoire ;
- ✗ Garder les poids-lourds sur des voiries adaptées ;
- ✗ Réduire les vitesses sur l’ensemble du réseau suivant une hiérarchisation viaire équilibrée ( 70-50-30 km/h) en généralisant des dispositifs ralentisseurs (chicanes, poches de stationnement)



##### Gérer le stationnement pour une meilleure qualité de l’espace public

- ✗ Mise en place de mesures dissuasives (poteaux, rehaussement de bordures etc.) pour éviter des stationnements gênants ;
- ✗ Aménager du stationnement sur chaussée en chicane pour réduire les vitesses ;
- ✗ Aux abords des pôles stratégiques, disposer quelques places en zone bleue de courte durée ;
- ✗ Travailler l’espace public pour favoriser la marche et identifier les zones de stationnement, gagner sur l’espace privé mal identifié ;
- ✗ Favoriser les parkings de dissuasion proches du centre.

## Plan Communal de Mobilité – phase 3 – plan d’actions Commune d’Andenne



VILLE D'ANDENNE



### Réduire l’usage de la voiture dans la mobilité scolaire

- × Améliorer l’accessibilité pour les modes actifs aux abords des écoles (trottoirs sécurisés de 1,5 m de large dans un rayon de 1km minimum) ;
- × Installer des stationnements vélo dans les écoles ;
- × Inclure tous les acteurs scolaires pour changer les habitudes de déplacement.

Le rapport complet du PCM peut être trouvé sur le site de la Commune

